



COMMUNE D'ARDON

Place Saint-Jean
CH-1957 Ardon
Tél. 027 305 15 85
Fax 027 305 15 82
administration@ardon.ch

Convocation

L'assemblée primaire de la commune d'Ardon est convoquée en séance

le lundi 20 juin 2022, à 19h00, au hall populaire

avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des procès-verbaux des assemblées primaires des 29 novembre 2021 et 22 décembre 2021
(ces procès-verbaux peuvent être consultés au bureau communal, durant les heures d'ouverture)
2. Présentation des comptes municipaux 2021
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes municipaux 2021
5. Divers.

Conformément à l'art. 15 de la loi sur les communes du 5 février 2004, les comptes peuvent être consultés au bureau communal durant les 20 jours précédant l'assemblée.

Le Président

P.-M. Broccard



Le Secrétaire

J.-M. Roh

Ardon, le 30 mai 2022

